

CDR : DASJ  
Vice-Présidence : Questure  
Commission : N°00 - Questure  
N°chrono : 267

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMISSION PERMANENTE**

**Réunion du 22 novembre 2013**

-----

**Désignation de représentants du Conseil Général au sein de divers organismes ou associations**

-----

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général a procédé, en début de mandature, à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes ou associations et il est nécessaire de procéder à certains ajustements.

Le décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 institue dans chaque département des Commissions Départementales des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels et modifie les règles de représentativité au sein de la Commission Départementale des Impôts Directs Locaux.

En conséquence, la Direction Générale des Finances Publiques nous informe de la nécessité de désigner dans ces organismes des représentants du Conseil Général. Je vous propose d'y désigner :

Commission	Organisme	Nb titu.	Nb supp.	Titulaire de la majorité	Titulaire de l'opposition	Suppléant de la majorité	Suppléant de l'opposition
25 – Finances et Budget	Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels	2	2	ZAGHET	D'AMECOURT	GILLE	BLUTEAU
25 – Finances et Budget	Commission Départementale des Impôts Directs Locaux	1	1	DARMIAN		FERGEAU	

En conséquence, la présente délibération consiste à procéder à la désignation de représentants du Département au sein des organismes figurant dans le rapport ci-dessus.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Général,

Signé

Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général du  
Canton de Carbon-Blanc